



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

Huitième session

La Haye, Pays-Bas, 31 mars - 4 avril 2014

**AVANT-PROJET DE RÉVISION DES LIMITES MAXIMALES POUR LE PLOMB DANS LES PRODUITS SÉLECTIONNÉS DANS
LA NORME GÉNÉRALE POUR LES CONTAMINANTS ET LES TOXINES PRÉSENTS DANS LES PRODUITS DE
CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE (CODEX STAN 193-1995)**

Observations soumises à l'étape 3 par le Costa Rica, El Salvador, Union Africaine et FoodDrinkEurope

COSTA RICA

Le Costa Rica n'a aucune donnée à contribuer sur la teneur en plomb dans ces groupes d'aliments. Nous considérons que l'approche du groupe de travail électronique est appropriée pour la révision des limites établies dans la Norme générale pour les contaminants dans les aliments, en particulier parce que cette analyse a été réalisée à l'aide de données actualisées, précisément dans le but de réduire les niveaux d'exposition à ce contaminant.

EL SALVADOR

El Salvador utilise le Codex Alimentarius comme l'une de ses directives pour la réglementation du pays. Nous soutenons les recommandations formulées par le groupe de travail électronique dirigé par les États-Unis concernant les limites maximales (LM) pour le plomb dans les aliments proposées dans le document CX/CF 14/8/5.

UNION AFRICAINE

L'UA (L'Union africaine) NE SOUTIENT PAS la DIMINUTION des LM actuelles pour le plomb de 0,2mg/kg à 0,1mg/kg pour les baies et les autres petits fruits.

L'Union africaine NE SOUTIENT PAS non plus la poursuite d'une nouvelle activité pour établir des LM pour les fruits secs sans données de l'Afrique.

La raison de l'établissement de LM est la protection de la santé du consommateur à un niveau mondial, dans ce cas du plomb qui a été associé à un large éventail d'effets néfastes pour la santé y compris différents effets neurologiques, une fonction rénale altérée, une hypertension, une fertilité altérée et des issues de grossesse indésirables. Suite aux effets neurologiques, les fœtus, les nourrissons et les enfants sont les plus vulnérables au plomb. Toutefois, lorsque les données utilisées pour réviser les LM ont une zone géographique restreinte alors l'objectif d'établir des normes mondiales fait défaut

L'UA souscrit au fait que les LM actuelles pour les fruits assortis (sub)tropicaux, à peau comestible (0,1 mg/kg), les fruits (sub)tropicaux assortis, à la peau non comestible (0,1 mg/kg), les citrons (0,1 mg/kg), les fruits à pépins (0,1 mg/kg) et les fruits à noyaux (0,1mg/kg) SOIENT MAINTENUS.

En ce qui concerne les légumes, **L'UA SOUTIENT QUE** les LM actuelles pour le plomb dans les légumes à bulbe (0,1 mg/kg), les légumes feuillus (0,3 mg/kg), les légumes(0,1mg/kg), et les légumes- racine et tubercule (0,1 mg/kg) SOIENT MAINTENUS mais NE SOUTIENT PAS la diminution des LM dans les brassicacées (de 0,3 mg/kg à 0,1 mg/kg), les fruits, les cucurbitacées(de 0,1 mg/kg à 0,05 mg/kg), fruits autres que les cucurbitacées (de 0,1 mg/kg à 0,05mg/kg) et légume (de 0,2 mg/kg à 0,1 mg/kg) les légumes. **L'UA NE SOUTIENT PAS NON PLUS** la poursuite d'une nouvelle activité pour établir des LM pour le plomb dans les légumes tiges et légumes à côtes sans référence aux informations issues de l'Afrique.

L'ensemble des données utilisées pour préparer l'avant-projet de révision des LM pour le plomb dans les fruits (sub) tropicaux assortis, peau comestible (598), fruits (sub)tropicaux assortis, peau non comestible (1742), les baies et autres petits fruits (3104), les citrons (1283), les fruits à pépins (3193), les fruits à noyau (1488) et les fruits secs (643) proviennent de l'Amérique, l'Asie, l'Europe et l'Océanie.

De même, toutes les données examinées dans le travail pour les légumes provenaient également de l'Amérique, de l'Asie, de l'Europe et de l'Océanie (brassicassées-2075, bulbe-2256, légumes à fruit, cucurbitacées-1744, les légumes-fruits autres que les cucurbitacées-2616 les légumes feuillus 4294, légumes-1439, Légumes-racines et légumes-tubercules. 6876 et légumes tiges et légumes à côtes -1180)

Tandis que l'UA CONVIENT que les LM actuelles pour le plomb dans les produits laitiers secondaires (0,1mg/kg) soient maintenues, l'UA SOUTIENT aussi la diminution des LM pour les préparations pour nourrissons, y compris les préparations de sevrage et préparations pour nourrissons à des fins médicales particulières de 0,02mg/kg à 0,01mg/kg.

Bien que les données utilisées pour l'avant-projet de révision des LM pour le plomb dans les produits laitiers secondaires (386), le lait en poudre pour les nourrissons (308) et les préparations liquides pour nourrissons (160) proviennent uniquement de l'Amérique (Brésil, Canada et États-Unis), l'Asie (la Chine, le Japon et Singapour), l'Europe (République tchèque, l'Allemagne, l'Italie, la Slovaquie et l'Espagne) et l'Océanie (l'Australie et la Nouvelle-Zélande), la vulnérabilité élevée des nourrissons au plomb étaient notre accord pour la diminution des LM dans les produits secondaires laitiers et les préparations pour nourrissons puisque cela protégera nos nourrissons et nos enfants du plomb dans les produits importés qui proviennent le plus souvent de l'extérieur du continent.

FOODDRINKEUROPE

Plomb:

Alors qu'il a été convenu que l'avant-projet de LM de 0,01 mg/kg pour les préparations pour nourrissons serait reporté au 8^{ème} CCCF quand davantage de données auraient été recueillies, la LM proposée pour les préparations pour nourrissons de 0,01 mg/kg est encore fondée sur les données recueillies dans certaines parties du monde seulement: d'Amérique latine, les données ne proviennent que du Brésil; aucune donnée ne provient d'Afrique ou du Moyen Orient; en Asie, aucune donnée ne provient d'importants pays comme la Chine et l'Inde. Par conséquent, il serait prudent de demander davantage de données représentatives avant de soutenir la limite de 0,01 mg/kg.

Par ailleurs, FoodDrinkEurope est d'avis qu'il est important d'inclure l'exemple d'un facteur de dilution de 1:8, car ce chiffre réaliste apporte de la clarté, et cet exemple complète l'exhaustivité du document, lors de l'examen des LM pour les préparations pour nourrissons, y compris les préparations de suivi et les préparations à des fins médicales spéciales, et de maintenir la note actuelle selon laquelle la LM s'applique aux produits « prêts à utiliser ».

Tel que cela a été inclus précédemment: « Il conviendrait de clarifier dans la NGCTPHA que la LM s'applique aux préparations pour nourrissons avec un facteur de dilution, par exemple, 1:8 ».

FoodDrinkEurope appuie la proposition de maintenir les LM de 0,02 mg/kg pour le plomb dans les produits laitiers secondaires.